

Demande de l'agence de garants

Par Sandra, le 30/09/2010 à 13:17

Bonjour,

J'aurai des questions concernant la future location d'un appartement car les agissement de l'agence immobilière me font me questionner.

Mon salaire est equivalent à 4x le montant du loyer. et je suis en CDI depuis 2.5 ans. Je suis célibataire et de ce fait prendrai la location de l'appartement seule.

L'agence m'a demandé des garants pretextant qu'il ne louaient pas a une seule personne, car un seul salaire est trop risqué pour eux.

Est-ce légal?

Aussi, j'ai quand meme demandé a mes parents de se porter garants et une quinzaine de piéces administratives nous ont été demandées...

Aussi, l'agent nous demande de nous déplacer à l'agence pour la signature du bail, ce qui est ok pour moi, bien que pas pratique car je réside actuellement dans un autre département. Mais je souhaiterai éviter a mes parents de les ennuyer à nouveau (ils ont déjà été beaucoup solicité) et j'ai demandé à l'agent si le bail pouvait leur etre envoyé pour signature, ce qu'il a refusé.

Est-ce légal?

Je me pose des questions sur cette agence (Foncia) et m'inquiette sur cette attitude me demandant comment ça se passerait au quotidien habitant dans une appartement sous leur administration et si j'aurai leur soutien en cas de problem (dégat dans l'appart..) ou si leur approche sera toujours contre moi, ce qui est mon sentiment aujourd'hui.

Merci par avance de vos réponses,

Meilleures Salutations, S.

Par mimi493, le 30/09/2010 à 18:28

Que ce soit légal ou pas, faites ce qu'ils disent, sinon, ils ne signeront pas le bail. Ils en profitent quitte à commettre toutes les malhonnetés.